

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL

Du lundi 6 juin 2016



Présents : Olivier BERNARD, Laurence CALIN, Christian CARETTE, Isabelle GAGO, Priscilla JOUTY GARCIA, Claude GUICHET, Denis JACOTOT, Patrice MANCEAU, Manuela PINSON, Jean-Luc ROYER, Patricia THIBAUT.

Excusés :

Frédéric FERE, Alexandre LUMINET excusée, Patrizia MOYEUX procuration à Priscilla JOUTY GARCIA, Philippe RABAUX procuration à Christian CARETTE,
Secrétaire : Isabelle GAGO

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du dernier compte-rendu

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

Extension du périmètre du SICECO (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Côte d'Or)

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable concernant l'intégration des 24 communes du Syndicat d'Electrification et de Réseau Téléphonique de Plombières les Dijon au SICECO. La commune appartient aujourd'hui au SIERT de Plombières.

Révision des bassins de pêche

Le Conseil Municipal fixe le prix des loyers de certains bassins pour 2016, 2017 et 2018 comme suit :

- Bassin 5 : 2 000 €, Bassin n° 12 : 2 020 €, Bassin n°9 : 1 620 €, Bassin n° 7 : 740 €

Règlement périscolaire

Le Conseil Municipal valide le règlement périscolaire établi pour 2016/2017 par la commission en charge de ce service.

Redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal fixe la redevance 2016 à 288 € concernant les chantiers de travaux de distribution de gaz finalisés par GRDF en 2015.

Révision du PLU – avenant 2

A 5 voix pour et 8 abstentions, le Conseil Municipal accepte l'avenant de 684 € proposé par le bureau Dorgat en charge de la révision du PLU, concernant l'assistance à la commune pour déposer une demande auprès de l'Autorité environnementale qui est devenue obligatoire depuis la signature de leur contrat initial.

Décision modificative n°2

Afin de financer l'avenant 2 de 684 € décidé ci-dessus le Conseil Municipal décide d'affecter la même somme des ventes de bois 2016 à cet effet.

Baux ruraux 2016/2015

La totalité des surfaces disponibles a été partagée entre tous les exploitants de la commune, soit 2.05 hectares par lot, au prix de 260 € révisable chaque année suivant l'indice des fermage, pour une durée de 9 ans.

La séance se termine à 20 h.

INFORMATIONS

A VOS AGENDAS

Le Comité des Fêtes vous propose une visite du chantier du château de Guedelon
Le samedi 17 septembre prochain.
Surveillez votre boîte aux lettres !

A LOUER

Studio communal situé 3C rue de l'église
Libre de suite
310 € par mois